



00000750

DECISION

2 JUL 2026

N°/ /D/MINFI/SG/CENADI/DÉP DU.....

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A L'ETUDE EN VUE DE LA REHABILITATION D'UN LOCAL AUX NORMES, DEDIE POUR LA CONSERVATION DES ARCHIVES PHYSIQUES ET NUMERIQUES DU CENTRE NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'INFORMATIQUE (CENADI) ET DE L'ACQUISITION D'UN SYSTEME DE PRE-ARCHIVAGE ELECTRONIQUE (SAE)

LE MINISTRE DES FINANCES,
DECIDE :

- Vu la Constitution ;
Vu le Décret n°2008/365 du 08 Novembre 2008 portant organisation du Ministère des Finances ;
Vu le Décret n°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le Décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le Décret n°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
Vu le Décret n° 2013/271 du 05/08/2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2012/074 du 08/03/2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu la circulaire n°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance dans le système de marchés publics ;
Vu la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
Vu la Circulaire n°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant Instructions relatives à l'Exécution des Loi des Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités publiques pour l'exercice 2026 ;
Vu la lettre 02287-26/L/PR/MINMAP/SG/UGP E-PROCUREMENT/REPMECAEL/2026 du 26 mars 2026 ;
Vu le PV n°000552/M/MINFI/SG/CIPM du 22 juin 2026 ;
Vu la lettre n°000079/MINFI/SG/CIPM/SEC du 24 juin 2026 ;

Considérant la proposition d'attribution n°0000154/MINFI/SG/CIPM/SEC du 08 octobre 2024 signée du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du MINFI.

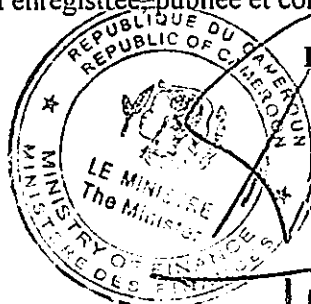
ARTICLE 1^{er} – DIGIT-TECH-INNOV Solutions & Services est attributaire du Marché relatif à la consultation susmentionnée pour le montant et délai de livraison ci-après :

ADJUDICATAIRE	MONTANT HTVA (F CFA)	MONTANT TTC (F CFA)	DELAÏ DE LIVRAISON
DIGIT-TECH-INNOV Solutions & Services Adresse :	78 550 000 (soixante-dix-huit millions cinq cent cinquante mille)	93 670 875 (quatre-vingt-treize millions six cent soixante- dix mille huit cent soixante-quinze)	Six (06) mois

ARTICLE 2 – La présente Décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

- CIPM/MINFI ;
- DRF/MINFI ;
- MINMAP ;
- ARMP ;
- Chronos/Archives.



Le Ministre des Finances

Louis Paul MOTAZE